

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT  
CANTON DE MARENNES

**COMMUNE DE SAINT-AGNANT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**tenant lieu de PROCES VERBAL**  
**du jeudi 07 mars 2019 – 20 heures 15**

A L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BAZIN, Maire.

**PRESENTS :** Michèle BAZIN, Bernard GIRAUD, Françoise BRIET, Manuela MOUSSET, Daniel DAUNAS, Gilles CARDONA, Florence JARNAN, Jean-Marc BOURREAU, Mikaël GANDON, Philippe BOIVIN, Pascal CARRETERO.

**ABSENTS représentés :** Jean-Marie GILARDEAU donnant pouvoir à Michèle BAZIN, Rodolphe SUANT donnant pouvoir à Gilles CARDONA, Nancy RICHET donnant pouvoir à Philippe BOIVIN.

**ABSENTS :** Karen HUET, Pierre GOMILA, Christine DE ROUCK, Lorraine HERMANT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Françoise BRIET

**MEMBRES EN EXERCICE :** 18

**ABSENTS REPRESENTES : PRESENTS: 11 VOTANTS : 14**

**CONVOCATION :** 1<sup>er</sup> mars 2019

**AFFICHAGE CONVOCATION :** 1<sup>er</sup> mars 2019

---

En ouverture, personne n'a eu d'objections concernant le compte-rendu du conseil précédent.

Madame le Maire présente Monsieur Thierry FONTAINE. Il est venu se faire connaître et se porter volontaire pour la création d'un comité des fêtes sans but religieux ou politique. Il exposera son projet dans une dizaine de jours aux autres associations de la commune.

Ce comité des fêtes sera déclaré à la Préfecture, avec ses statuts. Une assurance couvrira tous les bénévoles. Une convention sera signée avec la mairie pour le prêt de matériel. Monsieur FONTAINE souhaite apporter de la joie et de la gaité dans la commune en organisant lotos, repas, fêtes locales...

## **1) RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur Jean-Luc BEGEY ayant pris sa retraite au 1<sup>er</sup> mars 2019, il faut envisager de le remplacer. Dylan BROSSARD travaille pour la commune depuis 2015. Il a commencé par un contrat d'avenir sur 3 ans puis en contrat de remplacement jusqu'à ce jour. Il est consciencieux et discret et apporte toute satisfaction.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 h, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Ce poste serait essentiellement dédié aux services techniques.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, décide:

- d'accepter la proposition de Madame le Maire ;
- de créer à compter du 01/04/2019 un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C), de 35 heures hebdomadaires;
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ;
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs,
- de procéder à la déclaration de vacance de poste,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2019,
- autorise Madame le Maire à nommer l'agent dans ses fonctions et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **2) Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire expose que suite aux créations de postes de ces derniers mois, soit par changement de grade, soit suite aux départs à la retraite, il faut rectifier le tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 31 décembre 2016,

Considérant la délibération en date du 27 mars 2018 créant un poste à temps complet sur le grade rédacteur, sur lequel un agent a été nommé stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Considérant la délibération en date du 2 mai 2018 créant un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur lequel un agent a été nommé stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

Considérant la délibération en date du 8 octobre 2018 créant un poste à temps non complet 27 h sur le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, dédié à l'accueil périscolaire,

Considérant la délibération en date du 8 octobre 2018 créant un poste à temps non complet 25 h40 sur le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, dédié à l'accueil périscolaire,

Considérant la délibération en date du 12 novembre 2018 créant un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, sur lequel un agent a été nommé stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau ci-après à compter du 01/03/2019.**

<u>Emploi</u>	<u>Autorisés</u>	<u>Pourvus</u>	<u>Non pourvus</u>
<b>Filière administrative</b>			
Rédacteur 35h	2	2	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>Filière technique</b>			
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe 35h	1	0	1
Agent de maîtrise principal 35h	2	2	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique	2	2	0
<b>Ecole maternelle</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 32.5h/35h 22h/35h 27h/35h 20h/35h	4	4	0
<b>Cantine-Ecoles et garderie périscolaire</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique territorial	3	3	0
Adjoint territorial d'animation 27h/35h 25h40/35h	2	0	2
<b>Médico-sociale</b>			
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
<b>Filiaire culturelle</b>			
Adjoint patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
<b>Police Municipale</b>			
Chef de police municipale principale	1	0	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

- adopte le tableau ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

### **3) Objet: Révision des commissions communales**

Suite au décès de Christian BONNARD, conseiller municipal, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la révision des commissions communales suivantes :

- La commission urbanisme
- La commission finances
- La commission emploi
- La commission fête et cérémonie
- Développement économique et durable-ruralité

Les commissions communales réactualisées seraient composées ainsi :

#### **Commission SCOLAIRE-JEUNESSE**

Adjoint délégué : **Françoise BRIET**

Les membres suivants : Florence JARNAN, Lorraine HERMANT, Karen HUET, Christine DE ROUCK, Nancy RICHET.

#### **Commission URBANISME**

Adjoint délégué : **Manuela MOUSSET**

Les membres suivants : Jean-Marie GILARDEAU, Philippe BOIVIN.

#### **Commission FINANCES**

Adjoint délégué : **Bernard GIRAUD**

Les membres suivants : Françoise BRIET, Jean-Marie GILARDEAU, Manuela MOUSSET, Bernard GIRAUD, et tous les conseillers qui le souhaitent.

### **Commission EMPLOI**

Adjoint délégué : **Bernard GIRAUD**

Les membres suivants : Rodolphe SUANT, Gilles CARDONA, Jean-Marc BOURREAU, Christine DE ROUCK, Philippe BOIVIN.

### **Commission COMMUNICATION**

Adjoint délégué : **Bernard GIRAUD**

Les membres suivants : Jean-Marc BOURREAU, Florence JARNAN, Pascal CARRETERO.

### **Commission : FETE ET CEREMONIE-CULTURE-ASSOCIATION-SPORT**

Adjoint délégué : **Manuela MOUSSET**

Les membres suivants : Karen HUET, Mikaël GANDON, Daniel DAUNAS, Lorraine HERMANT, Pascal CARRETERO.

### **Commission PATRIMOINE-VOIRIE-BATIMENTS-AGREMENT DE LA CITE**

Adjoint délégué : **Bernard GIRAUD**

Les membres suivants : Françoise BRIET-Gilles CARDONA-Mikaël GANDON-Karen HUET-Jean-Marc BOURREAU-Daniel DAUNAS-Philippe BOIVIN.

### **Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE-RURALITÉ**

Adjoint délégué : **Jean-Marie GILARDEAU**

Les membres suivants : Florence JARNAN, Jean-Marc BOURREAU, Bernard GIRAUD.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Titulaires : Bernard GIRAUD, Françoise BRIET, Philippe BOIVIN

Suppléants : Lorraine HERMANT, Mikaël GANDON, Karen HUET

## **Commission RESTAURATION SCOLAIRE :**

Adjoint délégué : **Françoise BRIET**

Les membres élus suivants : Jean-Marc BOURREAU, Jean-Marie GILARDEAU, Nancy RICHET + des membres du personnel, des enseignants et des parents d'élèves volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Approuve la nouvelle composition des commissions communales comme citées ci-dessus.

### **4) Objet: Parcelle AA 81p accord d'acquisition et gestion du bien par EPF Nouvelle-Aquitaine**

L'Etablissement Public foncier de Nouvelle-Aquitaine accompagne la commune de Saint-Agnant dans le cadre de la convention d'adhésion projet (CCP17-16-035) depuis la signature du 27 septembre 2016. La convention concerne l'acquisition de foncier dont le but est de réaliser un projet global de développement du centre bourg et de contribuer à la dynamisation de la commune.

L'acquisition de la parcelle AA81p, située à proximité des écoles primaire et maternelle, de la garderie et du collège, est idéale pour un futur parking d'une surface de 894 m<sup>2</sup>.

EPF prévoit un accord écrit de la commune sur les conditions techniques et financières d'acquisition au montant de 60 610 € (soixante mille six cent dix euros) auquel s'ajouteront les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Accepte l'accord d'acquisition et gestion de la parcelle AA81p par EPF Nouvelle –Aquitaine ;
- Autorise Madame le Maire a signer tous les documents se référant à l'acquisition de la parcelle AA81p.

### **5) Convention d'entretien du chemin du moulin de l'angle**

Monsieur et Madame MAURICE demandent l'entretien du chemin venant du Carlot pour aller au moulin de l'Angle. Ce chemin est privé et permet de rejoindre la commune de TRIZAY après le canal de PONT L'ABBE D'ARNOULT.

C'est un chemin touristique emprunté par les vélos, chevaux et voitures. Une autre partie du chemin, sur la commune de TRIZAY, a bénéficié d'une convention pour son entretien.

La commune souhaite mettre en place une convention qui consiste à préciser le rôle de chacun et les modalités d'entretien de ce chemin sans les ponts.

Après en avoir débattu, on sursoit, en attente d'un avis juridique sur la convention.

## **6) attribution du lot menuiserie pour la future salle du conseil**

Suite aux aléas avec l'entreprise ELKA, nous avons dû relancer un appel d'offres.

Le conseil municipal a autorisé Madame Le Maire à lancer la procédure. Une consultation comportant un lot a été lancée. Plusieurs prestataires y ont répondu.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2019 a analysé les enveloppes reçues et propose d'attribuer aujourd'hui ce lot. La commission d'appel d'offres propose de retenir :

Lot	entreprise	montant HT	montant TTC
LOT n°3			
menuiserie	Entreprise Pierre FAURE 9 rue Martin Naudaud 87350 PANAZOL	65 447 € 75 Et option 1 550 €	78 537 € 30  1 860 €

Le suivi de ces travaux sera également assuré par le maître d'œuvre retenu, à savoir le bureau d'étude LESAGE, situé à ROCHEFORT(17).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés:

- Décide de retenir l'entreprise ci-dessus permettant l'installation de la menuiserie, pour un montant total de 65 447 € 75 HT soit 78 537 € 30 TTC, et l'option plafond acoustique 1 550 € HT soit 1 860 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.



## 7) Questions diverses

- a. Une administrée des chaumes demande à ce que l'on parle en conseil de l'éclairage public aux chaumes (où ça ne fonctionne pas très bien). Madame BAZIN précise que ce n'est pas le lieu ; ce sera évoqué en commission.  
Les méthodes de fonctionnement changent par rapport à l'éclairage public. Un agent de la commune passera (sur 2 soirs) tous les mois faire le tour de la commune vérifier les lampadaires.
- b. L'ancien Spar est convoité, deux personnes sont intéressées. Monsieur CAILLAUD, le plombier de CHAMPAGNE qui a besoin de local de stockage et Monsieur LANNOY qui souhaiterait faire une guinguette. La commune reste dans son projet associatif ou sportif pour ce local. Les deux personnes ont été redirigées vers la coopérative agricole qui souhaite vendre son local.
- c. Le bureau de poste fonctionne très bien mais il y a une baisse de fréquentation. On ne souhaite pas réduire les heures d'ouverture surtout que l'on va avoir de nouveaux arrivants grâce aux projets de lotissement. Depuis plusieurs années, il y a une semaine en juillet et une semaine en août où il n'y a jamais personne. La poste fermerait donc cette année sur ces fameuses deux semaines, uniquement sur l'accueil au public mais pas sur la distribution et la relève du courrier.
- d. Le Syndicat mixte Charente Aval demande à la commune un délégué pour la GEMAPI. A voir avec Jean-Marie GILARDEAU ou Philippe BOIVIN.
- e. Il y a eu des dégradations au cimetière la nuit. Des mains courantes ont été déposées à la gendarmerie. Certains administrés demandent la fermeture la nuit... Il faut réfléchir au fonctionnement possible.
- f. Sur le parking de l'ancien Spar va être bâti un lotissement « le clos d'Aliénor ». Deux projets sont à l'étude soit 12 logements, soit 24 dont la moitié serait du logement social. Actuellement des travaux de dépollution et d'enlèvement des cuves à essence sont en cours.
- g. Florence JARNAN donne des informations sur le site web de la commune, comment le dynamiser. Elle vient de créer la page Facebook « ville de Saint-Agnant »

Fin de la séance 22h30

